

**CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT INSTITUTION SAINT JEAN DOUAI ET LA FAMILLE
CHOISSANT LA FORMULE « REPAS DES MAMANS » (Pique-nique à partir du CP)**

Nous, parents de

En classe de : sommes les seuls responsables du repas élaboré par la famille.

La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause du fait des conséquences de la consommation des préparations élaborées par les parents.

L'établissement a une obligation de moyens qui sont pour l'Institution Saint Jean de Douai

- la mise à disposition : des couverts, serviettes, vaisselles, le pain,
- la consommation de la boisson : eau (à volonté)
- la surveillance du local

Le pique-nique est toléré à l'école. Il n'y a aucune obligation pour un établissement de proposer cette formule.

Signature des parents

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE



L'individuelle accident scolaire et extra-scolaire de la maternelle à l'université. Conçue spécialement pour l'enseignement privé.

Une assurance qui couvre :

- Accident corporel dont votre enfant pourrait être victime à compter du jour de la rentrée, jusqu'à la veille de la rentrée prochaine
- Activités scolaires et parascolaires : sorties, voyages organisés par notre établissement et durant toutes les activités extra-scolaires : sport...

L'adhésion se fait automatiquement vous n'avez aucun document à compléter, à retourner et rien à régler. L'institution Saint Jean fera le nécessaire.